

Invention d'écriture



Lisez le texte ci-dessous pour vous aider à répondre à la question

La Direction Générale

La Direction Générale d'AXA est composée du Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale du Groupe s'appuie par ailleurs sur un Comité de Direction et un Comité Exécutif.

Le Président Directeur Général

Dans le cadre du changement de gouvernance d'AXA intervenu le 29 avril 2010, le Conseil d'Administration a estimé que la nomination de Monsieur Henri de Castries en qualité de Président du Conseil d'Administration en plus de celle de Directeur Général était le meilleur choix pour la Société et ses actionnaires.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général Délégué

Monsieur Denis Duverne a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 avril 2010. Il a pour mission d'assister le Président Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil détermine l'étendue des

pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué.

Le Comité de Direction

Le Président Directeur Général a décidé de s'appuyer sur un Comité de Direction pour l'assister dans le pilotage de la gestion opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction n'a pas pouvoir décisionnel formel. Ce Comité est composé de huit membres dont une femme :

Monsieur Henri de Castries, Président Directeur Général

Monsieur Denis Duverne, Administrateur et Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations

Le Comité Exécutif

Le Comité de Direction bénéficie du support du Comité Exécutif qui constitue l'instance d'examen et de définition de la stratégie du Groupe AXA. Le Comité Exécutif est composé des membres du Comité de Direction ainsi que des responsables des principales filiales, unités opérationnelles du Groupe ou fonctions transversales d'AXA.

Au 1er septembre 2012, le Comité Exécutif se compose des dix-sept membres suivants, dont une femme et neuf ne sont pas de nationalité française :

Monsieur Henri de Castries, Président Directeur Général du Groupe AXA

Monsieur Denis Duverne, Administrateur et Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations du Groupe

Les membres du Comité Exécutif se réunissent dans le cadre de revues trimestrielles de la performance du Groupe AXA, les « Quarterly Business Review » (QBR). Ces QBR ont été mises en place en 2000 afin d'apporter un cadre transparent et cohérent à :

-l'examen de la performance des entités opérationnelles et l'état d'avancement des grands

projets grâce à des indicateurs de mesure chiffrés

-la mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ;

- l'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité Exécutif n'a pas de pouvoir décisionnel formel.

Quelle est la situation dans votre pays et pourquoi ? _____

Invention d'Ã©criture

Quelle est la situation dans votre pays et pourquoi ?